

**VILLE DE BOUCHERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 10 avril 2017.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-268**

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LE RESURFAÇAGE DU BOUL. DE MORTAGNE (LIONEL-GROULX À AMPÈRE) ET AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR (BOUL. INDUSTRIEL AU CNRC) ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 427 964 \$

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-269**

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX À LA CONDUITE D'EAU POTABLE VIS-À-VIS DU 2, BOUL. MARIE-VICTORIN ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 498 339 \$

Ces règlements ont reçu l'approbation des personnes habilitées à voter le 24 avril 2017 et du MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE le 6 juin 2017.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
ce 7<sup>e</sup> jour de juin 2017

---

Marie-Pier Lamarche, greffière